

L'AVENIR



DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ADMINISTRATION & REDACTION :

70, Cours de la Liberté, 70
LYON

ABONNEMENTS :

Paris et départ^s limitrophes. 51, 101, 201.
Pour les autres départ^s... 61, 121, 241.
(Étranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque

SUS AUX COQUINS !

Vous comprenez que je ne puisse ni ne veuille parler des révélations que la presse a dû devoir faire au sujet du procès de Montceau-les-Mines, révélations auxquelles j'ai été et je reste étranger.

L'indignation publique a jailli à la lecture de ces articles.

Nous nous expliquerons ailleurs et plus tard.

En attendant il faut que le pays sache de quelle façon sont traités les malheureux ouvriers et par le gouvernement et par la compagnie dont le hideux Chagot est le directeur. Le ministère Ferry, qui n'en est plus à une infamie près, fait arrêter des fournées de malheureux jeunes gens, puis un triage se fait et on relâche ceux contre lesquels l'imagination policière ne peut rien trouver à créer.

La plupart sont des pères de famille.

Pendant que les prévenus sont en prison, les vieillards, les femmes et les enfants vont tout au moins, direz-vous, recevoir un secours qui remplacera la bouchée de pain que leur procurait le travail de leur père ou de leur fils qu'on a mis sous les verrous ? Ces pauvres gens ne peuvent pas être victimes, n'est-ce pas, de l'imprudence des leurs ou de l'erreur de la justice ? — Dire qu'il faut mêler le beau nom de « justice » à de pareilles abominations !

Eh bien, à Montceau-les-Mines, les familles des prévenus sont abandonnées sans secours et c'est à la charité des autres ouvriers également chargés de famille qu'une centaine de vieillards, de femmes et d'enfants doivent de ne pas mourir de faim, depuis plus de trois mois !

Attendez, ce n'est pas tout !

Quand la justice, — ou plutôt non — quand les magistrats relâchent par hasard un de ces malheureux, il se produit ce fait inoui, incroyable, atroce, c'est que la compagnie refuse de le reprendre.

Qu'on ne me démente pas ; il n'y a ici aucune question de secret professionnel et je cite des noms.

Le 22 janvier dernier, deux ouvriers Delhomme et Beaubernard après une injustifiable prétention ont été remis en liberté ; ils se sont présentés à la compagnie ; on leur a refusé du travail.

Delhomme qui avait été blessé en novembre dernier au service de la compagnie et avait du subir l'amputation du petit doigt de la main gauche et une opération à l'index de la main droite, Delhomme qui a travaillé pour la compagnie pendant onze années sans qu'aucun reproche lui ait été adressé par ses chefs, est pourtant repoussé par eux ; il va au Creusot demander de l'ouvrage ; là, on lui répond d'aller chercher du travail chez ceux au service de qui il a été estropié. Le malheureux, unique sou-

tien de son père et de sa mère infirmes, tente un dernier effort auprès de la compagnie des mines et reçoit cette brutale réponse.

Monsieur,
Il m'est tout à fait impossible de revenir sur la décision qui a été prise à votre égard et je ne puis, comme vous le désirez, vous redonner du travail.

Il serait donc inutile d'insister.
Veuillez agréer mes salutations empreintes.

L'ingénieur en chef,
MATEY.

Quel est pourtant le crime de Delhomme ? Il a été arrêté par les mouchards de Waldeck-Rousseau et puis a été reconnu innocent et archi-innocent.

Vraiment ! dans quels temps vivons-nous ? quelle est donc cette puissante compagnie privilégiée, à qui l'Etat accorde un monopole, que M. Ferry protège, à qui on donne nos soldats au besoin ? N'est-il pas monstrueux que de semblables faits puissent se produire !

Quoi ! à la fin du XIX^e siècle nous assistons impassibles à de semblables crimes commis avec l'appui d'un ministère qui se dit républicain ?

Quoi ? une chambre de députés, de mandataires du peuple, est là s'intéressant aux spirituels marivaudages de M. Andrieux, et pas une voix ne se fait entendre en faveur de ces malheureux qu'on affame !

Mais il n'y a pas ici de question politique, il y a une question d'humanité devant laquelle aucun honnête homme ne peut rester indifférent. Allons, je fais appel aux hommes honnêtes ; qu'un député de cœur se lève et flétrisse de pareilles infamies ; puis que l'on prenne au plus vite les moyens d'empêcher le retour de ces abominables assassinats — car obliger un homme à mourir de faim, c'est l'assassiner au sens littéral du mot.

Il ne faut pas que les coquinerie du ministère et de ses protégés puissent déshonorer plus longtemps la République !

Jean-Bernard.

La propriété, c'est le vol ;
La concurrence, b igandage ;
Le commerce, agiotage ;
La religion, déchéance ;
Le travail, servitude.

PROUDHON.

DEPECHE DE NUIT

GUERRE DE CHINE

L'amiral Courbet propose pour contre-amiraux, en vue d'une promotion imminente, deux capitaines de vaisseau attachés à son escadre.

Il propose également, pour la Légion d'honneur, deux officiers japonais et un officier norvégien, qui se sont distingués dans les récents combats.

Après trois jours de marche dans les défilés, nos troupes ont dû enlever plus de cinquante postes fortifiés.

L'armée est entrée à Dong-Son. Nos soldats sont admirables d'ardeur et d'entrain, malgré les difficultés qu'ils ont à surmonter.

La pluie a remplacé le brouillard qui nous avait empêché d'attaquer le camp retranché avant midi. Cependant, nous avons eu le temps, avant la nuit, d'enlever quatre lignes de défense, appuyées sur dix forêts.

Les tentes, les vivres et les munitions de l'ennemi sont restées entre nos mains. Les troupes ont continué à être admirables, malgré des difficultés de terrain comme nous n'en avions pas encore rencontrées et malgré l'énergie de la défense.

Un des points stratégiques les plus importants de la région est Lang-Cau sur le Song-Ki-Kung à deux journées de marche de Lang-Son. C'est de là que les Chinois dirigent les troupes et le matériel de guerre qu'ils envoient au Tonkin. Ce point serait, croit-on, le quartier général de l'armée chinoise.

L'amiral Courbet n'est pas Matsou, mais à Kelung. Ce simple fait suffit à démontrer que la dépêche anglaise qui annonce la révolte du *Bayard* est, comme les précédentes, un simple canard malveillant.

Le *Times*, de ce matin, publie la dépêche suivante de Hong-Kong, 7 février.

Tandis que l'amiral Courbet interdit aux navires neutres l'accès de Formose, l'administration des postes de Hong-Kong accepte de transmettre les lettres et dépêches des Français à Kelung.

LES RÉCIDIVISTES AU POUVOIR

Le programme de la manifestation organisée par de soi-disant anarchistes, place de l'Opéra, a été porté, on le sait, non pas aux journaux socialistes, mais à une feuille monarchiste, par un individu nommé Martinet.

Cet individu a été arrêté hier, dans l'après-midi, place de la Bourse, au moment où il faisait de la propagande révolutionnaire, disent les journaux de la rue de Jérusalem.

Nous n'appelons pas cela de la propagande, nous l'appelons de son véritable nom : de la provocation policière.

Les complices de Martinet sont les nommés : Camescasse, préfet de police, et Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, récidivistes l'un et l'autre, comme leur compagnon Martinet, condamné huit fois pour vol, escroquerie, abus de confiance et outrage aux mœurs.

Ce singulier révolutionnaire, dont la présence dans les réunions publiques surprend autant que son absence aux soirées de la place Beauvau ou du quai d'Orsay, devrait résider à Melun, en vertu des jugements qui l'ont placé sous la surveillance de la haute police.

Puisque ce n'est pas pour le plaisir

de l'avoir à leurs réceptions que ses complices lui ont permis de rompre son ban, c'est que sa présence sur le pavé de Paris leur était utile.

On l'a empoigné hier, parce qu'il est brûlé sans doute. Mais, si on le réintègre à Melun, il faut, pour être équitable, que ses compagnons Waldeck-Rousseau et Camescasse soient envoyés à Poissy, en attendant le vote de la loi sur la relégation, qui est leur œuvre.

INFORMATIONS

Le budget de 1886

Le budget de 1886 présentera un excédent de dépenses de 50 à 60 millions. Cet excédent provient :

1^o De 21 millions qui ont été empruntés, pour 1885, à la caisse de dotation de l'armée et qui ne se retrouveront plus en recettes pour l'exercice 1886 ;

2^o Des sommes affectées à l'intérêt des bons à court terme émis en 1885 et qu'on peut évaluer à 12 millions ;

3^o Des moins-values de 1884, par rapport aux recettes correspondantes de 1883, et qui s'élèvent à six ou sept millions ;

4^o Enfin du développement normal de certains services publics, tels que la dette flottante, les pensions civiles et militaires, etc. Pour faire face à cet excédent de dépenses le gouvernement compte sur l'application de la loi sur les céréales et sur d'importants remaniements de taxes.

Les corps d'armée

Il sera pourvu, dans le courant du mois, au remplacement de six commandants de corps d'armée. Les généraux Cornat, du 3^e corps à Rouen, Wolff, du 7^e corps à Besançon, Schmitz, du 9^e corps à Tours, sont arrivés au terme de leur période triennale ou atteints par la limite d'âge. Le général Lewal a quitté le 17^e corps, à Toulouse pour le ministère de la guerre ; le général de Galliffet renonce au commandement du 12^e corps à Limoges ; enfin le général Carteret-Trécourt, du 14^e corps à Lyon, est mort.

Plusieurs de nos confrères disent que le général Billot, commandant le 1^{er} corps à Lille, irait au 14^e corps et serait remplacé par le général Loysel, commandant la division d'Alger. Mais, jusqu'à présent, le ministre de la guerre n'a encore mis en avant, notamment ceux des généraux Henrion, commandant la 11^e division d'infanterie à Nancy, et de Franchessin, commandant la 16^e division à Bourges.

Chambre des Députés

Service télégraphique spécial de l'AVENIR

Séance du 10 février

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

A deux heures précises, M. Brisson, grave et solennel, prend possession du fauteuil présidentiel.

Peu de monde dans les tribunes, et si nous n'apercevions ça et là quelques têtes de députés, nous serions tentés de constater l'absence totale de législateurs.

Néanmoins, petit à petit, les bancs se garnissent, et à deux heures et demie, M. Brisson déclare la séance ouverte.

C'est toujours la question des surtaxes sur les céréales qui tient le tapis, et on ne peut encore prévoir quand cela finira,

protectionnistes et libre-échangistes se livrent à un tournoi d'éloquence.

Aujourd'hui, c'est le ministre qui commence; il défend son projet avec la ténacité d'un paroissien de M. Freppel.

L'auteur du Mérite agricole ne voit d'autre moyen de protéger la culture qu'en établissant des surtaxes sur les blés.

Son discours long, diffus et flandrevu n'est guère écouté.

Nos honorables quittent — pour la plupart — leur banc et vont dans les couloirs causer de l'événement du jour, qui est encore le meeting des ouvriers sans travail.

Les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, sauf les opportunistes, sont unanimes à blâmer le déploiement de forces qui a eu lieu sur la place de l'Opéra.

L'attitude de Camescasse est l'objet de vives critiques.

On parle beaucoup de l'intention qu'aurait le gouvernement de demander la discussion du scrutin de liste après celle des tarifs de douanes.

SÉNAT

Les momies qui siègent au Luxembourg en sont toujours à la loi sur les récidivistes.

Ils ont consacré presque toute la séance d'aujourd'hui au vote de l'article 4 de cette loi.

Voilà l'utilité du Grand Conseil des Communes!

CONSEIL DES MINISTRES

Service télégraphique spécial

Paris, 10 février. — Le conseil de cabinet tenu à l'Élysée, dans la matinée, s'est occupé de la discussion des tarifs des douanes.

Le gouvernement combattra les amendements tendant à déterminer l'emploi des ressources provenant de l'établissement des nouveaux droits.

Le gouvernement estime que ces ressources doivent servir, avant tout, à équilibrer le budget.

Meeting des Ouvriers sans travail

Les colonnes des journaux parisiens sont encombrées de détails sur la manifestation des ouvriers sans travail qui a eu lieu hier. Il paraît que la police, selon son habitude, a déployé beaucoup de zèle.

Camescasse, qui décidément est jaloux des lauriers de Piétri, se distinguait de tous ses émissaires par l'ardeur qu'il était impatient de déployer. D'aucuns disent qu'il faisait une mine passablement déçue en constatant l'absence de manifestants.

A un moment donné, n'y tenant plus, le successeur d'Andrieux s'est écrié :

Faites charger!
Au lieu d'être accueilli par un rire homérique, cet ordre fut exécuté par les sbires de l'Empire.

Beaucoup de curieux ont fui; les quelques rares révolutionnaires convaincus ont été arrêtés, toujours au nom de la Liberté.

Voici leurs noms jusqu'à ce jour :
Louis Mauny, âgé de vingt-neuf ans.
Claude Jourdy, âgé de soixante-un ans.
Gustave Gay, âgé de vingt-six ans.
Jean Moreau, âgé de soixante-trois ans.
Félix Godfroy, âgé de vingt ans.
Joseph Berthier, âgé de vingt-sept ans.
Louis Balin, âgé de vingt-six ans.
Alphonse Ulrich, âgé de quarante-deux ans.

Jules Prévost, âgé de vingt-neuf ans.
Nicolas Charles, âgé de quarante-un ans.
En outre, une quinzaine d'autres arrestations ont été opérées dans la soirée.

Protestation

Le commission des ouvriers sans travail, bien qu'étrangère à l'organisation du meeting de la place de l'Opéra,

déclare qu'elle ne prétend nullement contester la légitimité des manifestations ouvrières sur la voie publique, dès l'instant qu'elles peuvent aboutir à une action révolutionnaire efficace;

Elle proteste, en outre, contre les mesures policières et militaires prises par un gouvernement provocateur et contre ces arrestations dont ce meeting a été le prétexte.

Le Secrétaire,
BOULÉ.

Le Secrétaire-Adjoint,
Charles BLANCK.

Le Président de séance,
LAFFONT.

RÉUNION DE L'EXTRÊME-GAUCHE

Paris, 10 février, 7 h. soir.

L'Extrême-Gauche s'est réunie aujourd'hui pour délibérer sur la motion de M. Peytral, qui veut poser au gouvernement une question au sujet de l'idée qu'on lui prête d'avancer la date des élections générales.

Après une intéressante discussion, le groupe a approuvé l'interpellation.

Dans cette même réunion, l'Extrême-Gauche s'est occupée de la proposition de M. Ribot qui tend à substituer le chiffre des électeurs inscrits au chiffre de la population comme base du nombre de députés à élire.

Le groupe s'est déclaré hostile à l'amendement.

PETITES NOUVELLES

Paris, 10 février. — Le Journal officiel publiera aujourd'hui des nominations dans les facultés.

Un décret nomme M. Guignard, docteur ès-sciences, professeur de botanique à la faculté de Lyon.

Le Journal officiel publiera également un mouvement de juges de paix.

— A la suite de la manifestation d'hier, une trentaine de prévenus passeront en

police correctionnelle pour rébellion, menaces ou insultes aux agents.

— Le Gaulois annonce que Mgr di Rende est arrivé dans la matinée à Paris, venant de Rome.

— Le prince Jérôme a quitté hier soir Paris allant à Prangins. Son absence durera quatre jours.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Le héros du jour

C'est M. Ollivier Pain, journaliste parisien, ministre des affaires étrangères du Mahdi!

Pain était parti pour l'Égypte avec la conviction qu'il rejoindrait le Mahdi, et malgré les Anglais, et malgré la maladie et les insulations, il a atteint son but.

La veille de son départ, il disait à un ami : « J'assure la situation de ma femme et de mes quatre enfants. J'enverrai de là-bas des correspondances aux journaux, et ma famille touchera mes appointements. Je m'en vais tranquille. »

Ollivier Pain a, en effet, envoyé des correspondances tant qu'il lui a été possible de communiquer avec le Caire. Mais, du jour où il est passé chez le Mahdi, les journaux ont cessé de recevoir ses lettres... et de subvenir aux besoins des siens.

Mme Pain dut accepter, il y a deux mois, une place de dame de magasin à Palerme, et laisser ses enfants à Tronchoy, dans l'Yonne, aux soins d'un ami de son mari.

Pour comble d'infortune, — si toutefois c'en est une, — Ollivier Pain vient d'hériter d'un oncle qui lui laisse plus de cent mille francs, et dont sa femme ne peut toucher un sou, faute de procuration.

APRÈS LA PRISE DE KHARTOUM

Un reporter d'un journal anglais au camp du colonel Wilson dit qu'à leur retour de Khartoum, les bateaux anglais ont failli être pris par les Arabes. Ils durent s'arrêter, et sir Charles Wilson engagea des pourparlers avec les ennemis comme s'il avait eu l'intention de se rendre.

Le Mahdi lui fit dire que Gordon s'était converti à l'islamisme et que les officiers anglais feraient bien de suivre cet exemple. Le Mahdi ne veut pas combattre les Anglais; mais, s'ils n'embrassent pas la vraie foi, aucun d'eux ne sortira vivant du Soudan.

Après ces pourparlers, comme l'obscurité tombait, les deux steamers filèrent soudain à toute vapeur, passèrent la cataracte et arrivèrent à 60 milles du camp anglais, quand l'un d'eux donna contre un rocher. Puis l'autre, sur lequel l'équipage du premier avait été transbordé, échoua contre une île, à 20 milles plus bas. Sir C. Wilson et les soldats du régiment Sussex qui l'accompagnaient demeurèrent là, tandis que le major Stuart Worthley, avec trois soldats, descendait jusqu'au camp dans une barque.

Le 6, lord Carles Beresford, avec vingt tireurs choisis, partit au secours de sir Wilson.

On est inquiet à Londres du sort du colonel Wilson, qui ne serait pas encore rentré à Goubat, et serait bloqué sur l'îlot où il a échoué.

L'ennemi garnit les rives du fleuve jusqu'à 2 milles plus bas que Khartoum.

LES ANGLAIS AU SOUDAN

Londres 10 février.

Le gouvernement a arrêté définitivement, dans le conseil d'hier, l'envoi de renforts au Soudan comprenant 7.000 hommes. Trois bataillons de la garde partiront samedi à destination de Souakim.

La plupart des journaux de ce matin expriment leur satisfaction au sujet de l'envoi des renforts et des mesures énergiques prises par le gouvernement.

Le Daily News déclare que la politique anglaise en Égypte et au Soudan conserve le double but de sauver Gordon et d'assurer la réorganisation de l'Égypte.

Le Standard assure que le gouvernement n'a pas l'intention de renforcer le corps expéditionnaire au moyen de troupes de l'Inde.

Le même journal apprend de Souakim qu'Osman-Digma concentre ses troupes à Tamai, où il s'attend à rencontrer l'expédition qui partira de Souakim.

Intervention de l'Italie

— Du Caire on signale au Daily Telegraph le bruit que les troupes italiennes qui ont débarqué à Massouah se disposent à aller secourir Kassala et Senhit et qu'elles opéreraient avec les troupes anglaises qui doivent aller de Souakim à Berber.

— Suivant le correspondant viennois du Daily Telegraph, l'Italie coopérerait indirectement avec l'Angleterre, en ce sens qu'elle remplacerait à Alexandrie, Le Caire, Suez, Ismaïlia, Port-Saïd et Souakim les garnisons anglaises allant rejoindre le corps expéditionnaire du Soudan.

Londres, 9 février.

Six bataillons d'infanterie et un régiment de cavalerie ont reçu l'ordre de partir pour Souakim.

On assure qu'il y a entente entre l'Angleterre et la Turquie afin d'opposer l'influence du sultan à celle du mahdi.

— La République française insiste sur la nécessité pour le général Wolseley de se retirer immédiatement de l'Égypte.

Londres le 10 février.

Le général Wilson, sauvé par un vapeur envoyé de Goubat, est arrivé à Korti le 9 février, pour donner au général Wolseley les détails sur son voyage à Khartoum.

Le vapeur a été attaqué par les musulmans, qui ont été repoussés.

FEUILLETON DE L'AVENIR (139)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite)

Avait-elle usé des services de ce Brindoie? La blonde meunière trahissait-elle son honnête homme d'époux? Il y avait lieu de le supposer et, dès lors, son étroite liaison avec Madeleine devint, dans l'esprit du comte, une prévention de plus contre cette dernière.

Bref, à force d'y songer, M. de Thun crut saisir le sens de l'énigme. Quelque douloureuse que fut pour lui la nécessité d'avoir à mépriser désormais la protégée de sa femme, il lui parut certain que Madeleine s'était laissée prendre aux décevantes promesses, aux paroles dorées du gentilhomme inconnu.

Que, fiancée à Nicolas et reculant devant le scandale d'une rupture ouverte, elle s'était, de concert avec son séducteur, prêtée à la comédie d'un enlèvement.

Que tous deux avaient profité des troubles pour sortir, inaperçus, de la province.

Que Brindoie, dans cette affaire, avait joué entre les amants son rôle habituel d'entremetteur.

Enfin, que ce Torterue, accusé d'avoir enlevé la jeune fille pour son propre compte, n'avait été, en définitive, qu'un instrument employé par les fugitifs.

Une fois admise dans la pensée de Godfroy, cette supposition s'y ancrera chaque jour davantage. Quand il ne douta plus, une dédaigneuse indifférence remplaça l'affection presque paternelle que lui avait toujours inspirée Madeleine, et, sur-le-champ, il fit cesser toutes perquisitions.

Ainsi donc, les hommes et les choses conspiraient contre l'absente.

Son protecteur lui tournait le dos, son fiancé se mourait, Guillaume Leubert, en proie aux tourments d'une jalousie naissante, usait à espionner sa femme les rares instants qu'il ne consacrait point à son ami.

Jeanne et maître Cochefer seuls s'inquiétaient encore de Madeleine; mais que pouvaient pour elle ces deux êtres obscurs, sans argent et sans influence?

C'était à Dieu, désormais, de venir en aide à la pauvre enfant de Landry.

La scène suivante se passait deux semaines environ après la soirée fatale qui précéda le pillage des églises.

On était au milieu du jour.

Depuis le matin, une pluie glaciale détrempait la plaine dévastée où s'élevait la maison de Fréa la sorcière, et donnait à cette construction fangeuse, verdâtre, croulante à demi, un aspect plus sinistre encore que de coutume.

Ses rares issues étaient closes, nulle fumée ne s'échappait du toit; aucun indice, enfin, n'indiquait que ce repaire fut habité. Nous avons dit, en effet, que les soldats, envoyés à trois reprises différentes par le comte de Thun, l'avaient trouvé parfaitement vide.

Cependant, quiconque eût prêté l'oreille, aurait entendu sourdre tout à coup, à travers les murailles, un cri horrible, un cri prolongé, déchirant, lamentable.

Au bout d'un instant, la porte s'entrebâilla; puis, un homme revêtu d'une robe de capucin hasarda sa tête au dehors et promena de tous côtés des regards attentifs.

Rassuré par la solitude environnante, il prononça quelques mots auxquels on répondit de l'intérieur; après quoi, rabattant son capuchon sur ses yeux, il sortit, referma la porte avec soin, et se mit en marche.

C'était un petit vieillard trapu, vigoureux, merveilleusement agile. Entre ses

mains jointes, il égrenait un rosaire; mais un énorme bâton, placé sous son bras gauche, annonçait que, pour tenir les malfaiteurs à distance, il ne se fiait pas uniquement au caractère sacré de son habit.

Quand il eut jeté un dernier coup d'œil inquiet sur les terrains d'alentour, son allure indécise jusque-là parut peu à peu se raffermir.

Dès lors, sans se préoccuper de la bise qui lui chassait l'ondée à la figure et lui collait au corps son froc trempé d'eau, il trotta menu et serré vers le centre de la ville, dont les nombreux clochers pointaient à l'horizon.

Mais il n'avait pas fait cinquante pas qu'un éternement sonore, en éclatant derrière lui, le fit sursauter dans la boue.

Il saisit la poignée de son gourdin, pivota sur lui-même, et, le cou tendu, s'efforça de discerner les objets à travers l'espèce de rideau vaporeux que formait l'averse.

Il ne discerna d'abord absolument rien. Puis il lui sembla distinguer une robe de moine semblable à la sienne, avec cette différence, cependant, que la sienne était de drap marron clair, tandis que l'autre était de drap gris.

Cette observation faite, le capucin exhala une exclamation sourde et prit la fuite.

(A suivre).

LA CRISE OUVRIÈRE EN ESPAGNE

Madrid, 9 février.

Les ouvriers sans travail se sont réunis hier, devant le palais royal, pour faire entendre leur plainte au roi.

La gendarmerie ayant voulu les disperser fut reçue par des coups de pierre. Un capitaine de gendarmerie a été blessé.

Quarante manifestants ont été arrêtés; vingt-deux ont été trouvés porteurs d'armes. La tranquillité est rétablie.

Obsèques

DU

GÉNÉRAL CARTERET-TRÉCOURT

Service télégraphique spécial

Les obsèques du général Carteret-Trécourt ont eu lieu hier aux Invalides; elles ont été célébrées avec la grandeur d'une véritable cérémonie nationale.

La façade extérieure de l'hôtel était tapissée de draperies noires surmontées d'un cartouche avec les initiales C. T. Cette décoration était reproduite à la porte de l'église.

Le char funèbre, portant trois drapeaux tricolores à chaque angle, a stationné dans la cour intérieure, sous la garde de deux pelotons d'invalides armés de lances avec des cravates de crêpe.

L'église était tendue de draperies noires et blanches au chiffre du général. Six flammes vertes brûlaient dans de hautes torchères.

Dans le chœur, on remarquait le général Pittié, représentant le président de la République; à gauche, au premier rang, le général Lewal et l'amiral Peyron.

Aussitôt derrière eux se trouvaient le maréchal de Mac-Mahon, le gouverneur de Paris, les généraux commandant les corps d'armée, l'état-major général, le corps diplomatique, les délégations des officiers de toutes armes, les délégations de la magistrature, de la cour des comptes, de la cour de cassation, de la cour d'appel, de l'Institut, du conseil d'Etat, de la chambre de commerce, etc., etc.

Tout le côté droit de l'église était occupé par les délégations du Sénat et de la Chambre.

Après la cérémonie religieuse, le corps a été ramené à l'entrée de l'hôtel; les cordons du poêle étaient tenus par les généraux Wolf, de Galliffet, Saussier, Schmitz, Colomb, le vice-amiral Duperré. En même temps le canon tonnait.

Devant la grille, le général Lewal a dit adieu, au nom de l'armée, au vaillant soldat, et le général Wolf a pris la parole au nom des commandants de corps d'armée.

Il a retracé la vie militaire du général Carteret.

Après ce discours a commencé le défilé, ont défilé successivement devant le char les 4^e, 28^e, 113^e et 31^e régiments de ligne; le 13^e d'artillerie, le 14^e dragons et 16^e cuirassiers.

A côté des ministres, trois sièges étaient

occupés par MM. Massicault, préfet du Rhône, Gaillon, maire de Lyon, Drouin, secrétaire général.

Au moment du défilé, le général Lewal était allé se placer quelque peu en avant du corbillard.

S'étant aperçu que le maréchal de Mac-Mahon était resté en arrière, il l'a prié de vouloir prendre la place d'honneur. Après quelque résistance, le maréchal s'est placé entre le général Lewal et l'amiral Peyron, où il est resté pendant tout le défilé.

DISCOURS

DU

Citoyen BRIALOU

prononcé à la Chambre des députés dans la séance du 6 février 1885

(Suite)

Les entrepreneurs cherchant à gagner le plus possible, n'emploient que des ouvriers étrangers qui ont une manière de vivre, je le reconnais, plus sobre que l'ouvrier français. (Mouvements divers).

Dans ces conditions, ces centaines de millions dépensés ne profitent pas du tout à nos ouvriers, puisqu'on n'occupe que des étrangers. Les ouvriers français sont alors obligés de vous demander des millions pour se procurer du pain.

Ce n'est pas là le rôle du gouvernement, d'une bonne administration qui s'occupe sérieusement des intérêts de la nation; car enfin, quand je vois que l'on néglige des situations telles que celle qui existe actuellement, que l'on a l'air de les dédaigner, que dans une certaine mesure on ne les considère pas comme sérieuses, je dis à mon tour que ce qui n'est pas sérieux, c'est d'agir comme on agit. Un gouvernement doit avoir le rôle d'un bon père de famille; il doit veiller sur les intérêts généraux de la nation, et je ne crois pas trop m'avancer en disant que le gouvernement doit porter beaucoup plus son attention sur la situation malheureuse des faibles que sur celle des forts.

C'est tout le contraire qui a lieu. Il ne s'occupe toujours que de l'intérêt des forts et il dédaigne les faibles.

Cette situation ne peut pas durer, il arriverait fatalement... Tout à l'heure on parlait de révolution. Permettez-moi de vous dire que, sur ce point, je ne suis pas révolutionnaire à la façon brutale, je suis révolutionnaire par les moyens pacifiques.

Vous, Messieurs, vous ne voulez pas de la révolution, je n'en veux pas plus que vous, et c'est pour cela que je désirerais vous voir faire ce qu'il faut faire pour l'éviter. Si je vous disais que vous êtes beaucoup plus révolutionnaires que moi! (Mouvements divers). C'est la vérité; oui, c'est vous qui êtes des révolutionnaires.

Oui c'est vous qui obligerez le peuple, si vous ne voulez pas porter remède à sa situation, à faire des coups de tête.

Je n'ose pourtant pas supposer que ce soit cela que l'on désire, mais je sais que parfois une petite émeute fait bien l'af-

faire de certains hommes qui voudraient se donner des airs de sauver la société.

C'était peut-être bon sous l'empire et sous la monarchie de sauver la société; mais, aujourd'hui, nous n'avons plus besoin d'être sauvés, nous voulons nous sauver nous-mêmes. (Très bien! à l'extrême gauche.)

M. PAUL DE CASSAGNAC. — De quoi vous plaignez-vous alors?

M. BRIALOU. — C'est pourquoi je souhaiterais que les hommes qui sont à la tête du pouvoir se missent bien dans la tête que la façon de gouverner sous la monarchie ne peut pas réussir sous la République. (Très bien! très bien! à gauche.)

On n'a pas voulu changer de manière de gouverner, car c'est triste à dire, mais il faut bien l'avouer, on gouverne sous la République exactement comme sous la monarchie.

(A continuer.)

A TRAVERS LYON

Rôle des Assises. — Voici le complément du rôle des assises du Rhône, pour le premier trimestre 1885 :

Lundi 16 février. — 1^o Barthélemy-Pierre Verdeau, attentat à la pudeur. — Défenseur, M^o d'Auferville, avocat.

2^o Henri-Auguste-Félix Faure, faux en écriture privée. — Défenseur, M^o Charbonnier.

Mardi 17 et mercredi 18. — Claude Blanc, attentat à la pudeur. — Défenseur, M^o de Richebourg.

2^o Félicité Fléchet, veuve Mirot, incendie volontaire. — Défenseur, M^o de Richebourg.

Tarif d'exportation Franco-Espagnol. — La Compagnie P.-L.-M. vient de décider que les conditions de son tarif commun d'exportation franco-espagnol n^o 435 (petite vitesse), seraient applicables aux expéditions des tubes de cuivre ou de laiton et aux chaudières.

Les chaudières du poids de 5 mille à 10 mille kilog. pouvant être transportées sur un seul wagon seront transportées au prix ordinaire fixé par ce tarif sans majoration, celles de plus de dix mille kilog., chargées sur deux wagons seront taxées au prix du même tarif augmenté de moitié.

Vol. — La bande de malfaiteurs qui a pillé dernièrement l'appartement de M. Dapaoli continue ses exploits sans quitter le quartier qu'elle a choisi comme le centre de ses opérations.

Hier soir, à dix heures, une dame, Marie-Louise C..., demeurant rue Childebert, fut réveillée par le bruit que faisait un crochet dans la serrure de sa porte. Elle se leva et courut ouvrir, mais les voleurs descendirent aussitôt l'escalier, sans que cette dame ait pu les reconnaître.

plus invraisemblables les unes que les autres, mais on ne put rien établir de précis.

« Quelques reporters, jaloux de paraître bien informés, affirmèrent que c'était à cause d'une tentative de rapt dont avait failli être victime la Dame-Bleue dans le Prater, promenade de Vienne ayant beaucoup de ressemblance avec Hyde-Park.

« Suivant ces bonnes langues, un matin qu'elle y était allée seule prendre le frais, à l'heure où cet endroit est presque désert, elle s'était trouvée tout à coup en présence d'un homme aux vêtements délabrés, au visage hâve et décharné qui, après lui avoir adressé mystérieusement quelques paroles, avait voulu s'emparer de sa personne.

« Mais à la vue de deux de ses domestiques accourant à son aide, ce vagabond s'était aussitôt enfui et avait disparu sans qu'on ait pu découvrir sa trace.

« C'était la crainte, sans doute, d'une seconde tentative de ce genre qui l'avait fait partir aussi précipitamment.

« Un garde du Prater avait, ajoute-t-on, été témoin du fait, mais comme la raison de cet employé n'était pas toujours très nette, on supposa qu'il avait eu une hallucination et on finit par attribuer le départ du duc et de sa compagne à une simple fantaisie de jolie femme, opinion que je partageai.

« Où étaient-ils allés tous deux ?

« On n'en savait rien au juste, lors-

— Trois nouveaux membres de la bande de jeunes voleurs dont nous avons parlé hier viennent d'être arrêtés.

Ce sont les nommés : Childebert C..., seize ans, demeurant rue de Bonnel; Joseph, quatorze ans, demeurant rue Masséna; Pierre G..., sans profession, rue Poulaille.

Ces jeunes vauriens ont été rejoints leurs complices à la prison Paul.

Enlèvement d'enfant. — Une nouvelle tentative d'enlèvement d'enfant a eu lieu hier soir près des anciens prés de la vogue (Guillotière).

Une femme passait, tenant son enfant par la main quand elle fut accostée par un individu qui se jeta brusquement sur l'enfant et l'arracha de ses bras.

Il allait partir malgré les pleurs et les cris de la pauvre mère si des passants n'étaient arrivés et n'avaient arrêté l'individu.

Ils le châtièrent d'importance; mais malheureusement ils le laissèrent fuir au lieu de le conduire au bureau de police.

La pauvre femme s'empressa d'emmener son enfant, se promettant bien de ne plus se promener seule dans des endroits aussi solitaires avec son enfant.

Hôtel-Dieu. — Un camionneur de la maison Andrié, le nommé Jules Abondance, âgé de 39 ans, demeurant rue Duguesclin, 145, a eu la jambe gauche fracturée au dessus de la cheville, par la chute d'une pièce de bois dont il n'a pu se garer.

Relevé aussitôt par les témoins de cet accident il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Dans la même journée on a également admis à l'Hôtel-Dieu, le nommé Philibert, Bacot demeurant au Hameau des Noix (Rhône), ce jeune homme qui travaillait dans une scierie, a eu deux doigts de la main gauche tranchés par la scie circulaire qu'il mettait en mouvement.

Chute. — Le sieur François Pernet, âgé de 61 ans, à fait une chute dans les escaliers de la maison n^o 6 de la rue Champier, et s'est assez grièvement contusionné au côté gauche.

Un médecin qui lui a prodigué ses soins dans une pharmacie voisine, a ordonné son transport à l'Hôtel-Dieu.

Vagabondage. — Joseph M..., 64 ans, ferblantier, originaire du département de la Loire, a été arrêté hier à Saint-Just. Ce malheureux n'a pu justifier ni d'un domicile, ni de moyens d'existence.

Jean-Marie P..., 16 ans, tourneur sur cuivre, sans domicile connu, a été arrêté sous l'inculpation de vagabondage.

François M..., 23 ans, terrassier, sans domicile ni moyens d'existence, a été également écroué sous l'inculpation de vagabondage.

Arrestation. — Hier, vers 4 heures du soir, le nommé Pheuphin, marchand de

FEUILLETON DE L'AVENIR (15)

LA BIGAME

ROMAN CONTEMPORAIN

(SUITE).

— Je vous disais donc que j'étais allé à Vienne. Je m'y trouvais précisément en même temps que le duc Harrison et sa compagne, qu'on avait surnommée la Dame-Bleue à cause de la nuance de sa robe, constamment et entièrement bleue d'azur, nuance qui, assure-t-on, lui a été imposée par le duc comme étant celle du vêtement dans lequel est morte sa fiancée.

« M^o Harris Harrison avait mis son immense fortune à la disposition de la Dame-Bleue, qui en profitait pour mener une haute vie mondaine.

« Le splendide hôtel qu'ils occupaient dans un des plus beaux quartiers de Vienne était un véritable lieu de délices et de plaisirs.

« Les fêtes qu'ils y donnaient faisaient accourir dans leurs salons tout le grand monde masculin de la ville, ainsi que tout le demi-grand monde féminin.

« Ce qui dépitait fort le vrai grand

monde de ce dernier sexe, qui maudissait l'étiquette lui interdisant l'entrée de ce paradis terrestre où régnait un couple irrégulier.

« Les Français, principalement, recevaient de la Dame-Bleue un accueil empressé, car ils étaient ses compatriotes.

« C'est à cette qualité que je dus de lui être présenté.

« Elle m'invita à revenir fréquemment et, ma foi, je ne crois pas, durant les six mois qu'ils séjournèrent à Vienne, avoir manqué une seule de leurs réceptions, dont j'ai encore comme un éblouissement.

« Quand je dis « leurs » réceptions, je me trompe; je devrais dire « ses » réceptions, car, en définitif, ce n'était qu'elle qui les donnait, sir Harris demeurant complètement passif et bornant ses exigences à la contemplation pure et simple de son idole.

« C'est chez eux que j'appris cette histoire de Sosie qui, du reste, était connue de bon nombre de personnes.

« Mais un beau jour leur hôtel resta silencieux et fermé, et, au grand ébahissement de toute la ville, il ne se rouvrit plus.

« Le duc Harris Harrison et la Dame-Bleue s'étaient envoyés brusquement, laissant à leur intendant le soin de tout régler.

« On chercha la raison de ce départ subit et inexplicable; on fit conjectures sur conjectures; on raconta des choses

qu'on apprit un peu plus tard qu'ils menaient à Saint-Petersbourg la même existence qu'à Vienne.

« Il est probable que leur venue à Londres est causée par un nouveau caprice de la Dame-Bleue, qui aime à pérorer ainsi de capitale en capitale.

« Et si l'intention de cette sirène est, comme je le pense, de planter sa tente dans notre cité, attendons-nous, messieurs, à quelques beaux jours ou plutôt à quelques belles nuits dont nous conserverons longtemps la mémoire.

« Au saint qu'elle vient de me rendre, je vois avec plaisir qu'elle ne m'a pas tout à fait oublié, et je me fais fort de vous présenter à elle dès sa première réception qui, certainement, ne tardera pas à avoir lieu.

« Acceptez-vous, messieurs ? »
— Pardieu! oui, nous acceptons, répondit Gloucester, et au besoin nous vous rappellerons votre promesse.

« Mais en sommes-nous, gentlemen, à oublier l'heure du lunch, passée depuis un grand quart d'heure déjà et à laquelle vous ne paraissez pas songer parce que Londres compte une jolie femme de plus ?

« Je vous le demande, gentlemen, en sommes-nous là ? »

— Non certes!... Au lunch, au lunch!

La suite à demain

charbons, rue Duguesclin, 233, ayant commis la maladresse de frapper un gardien de la paix qui procédait à l'arrestation d'un jeune garnement évadé du pénitencier d'Oullins, s'est vu conduire au poste, et de là à la Permanence, où le commissaire de police de service l'a maintenu en état d'arrestation.

Un bœuf s'est évadé d'un wagon, avant-hier, à onze heures du soir, à l'arrivée du train des Dombes: il a parcouru tout le quartier de la Croix-Rousse, poursuivi par ses toucheurs, mais ils n'ont pu le rejoindre.

Vers quatre heures du matin, le lendemain, il a été arrêté par un jeune typographe de l'*Avenir*, le nommé Louis R..., habitant la Croix-Rousse, qui est parvenu à le maîtriser, et l'a ensuite conduit aux abattoirs de Vaise, pour le remettre à son propriétaire.

Tout en adressant nos félicitations à ce jeune citoyen, nous nous demandons ce que faisaient, pendant ce temps-là, les gardiens de la paix de la Croix-Rousse, ce quadrupède ayant vagabondé toute la nuit.

FOURNEAUX DE LA PRESSE

Notre œuvre de bienfaisance n'a pas même deux mois d'existence et les malheureux se préoccupent déjà, non sans anxiété, de savoir si elle pourra continuer.

De tous côtés nous arrivent des plaintes sur la courte durée que nous avons dû lui assigner. La fin du mois d'avril sera bientôt là et, si la crise n'est pas atténuée dans une proportion considérable, les difficultés auxquelles nous avons voulu parer se représenteront avec la circonstance aggravante des habitudes prises pendant le fonctionnement de nos fourneaux.

Il nous est impossible de faire plus que ne le permet la somme déposée entre nos mains par la bienfaisance publique.

Nous avons reçu jusqu'à ce jour cent vingt mille francs, et les appréciations fondées sur un mois d'expérience nous indiquent que nous aurons épuisé ces ressources à la fin du mois d'avril.

Sera-t-il possible, à ce moment-là, d'étendre tous nos fourneaux? Nous avons peine à le croire.

En tout cas, nous n'aurons plus le droit de compter sur l'appui aussi bienveillant que précieux des membres du comité de direction. Leur collaboration ne saurait se prolonger indéfiniment, et ni nos prières pour l'avenir, ni nos remerciements pour le passé ne compenseraient le temps qu'ils enlèvent à leurs propres affaires pour le consacrer au service des indigents.

Nous sommes donc contraints de songer dès à présent à l'échéance prochaine où, la source des souscriptions étant tarie, nous serons heureux pourtant de laisser debout une œuvre de plus longue haleine.

La question n'est, à tout prendre, qu'une question d'argent. Courons donc au plus pressé et cherchons les moyens de durer qui nous font défaut aujourd'hui.

Déjà le comité charitable des Dames lyonnaises a compris les fourneaux de la presse dans sa deuxième repartition, en

lui allouant une subvention de 6,000 fr. pour les six mois de belle saison.

C'est pour nous un encouragement précieux; mais il est insuffisant.

Aussi avons-nous entrepris, sans plus tarder, l'exploitation d'un nouveau filon, la Tombola de la Presse.

(A suivre)

CIRQUE PLÈGE

Le cirque Plège fait florès tous les soirs. Le capitaine James et miss Lorli ont beaucoup de succès.

Aujourd'hui mercredi, soirée de gala: Ecuyères, écuyers, gymnastes, acrobates et clowns, tous y prendront part.

Le spectacle sera terminé par la pantomime: Les Français en Tunisie, pièce militaire en dix-huit tableaux.

Judi, soirée équestre des plus variées.

Régionale LOIRE

Le Drame de la rue de la Comédie. —

Dans l'après-midi d'hier, Tony Auray, l'assassin de Marie Vagnair a été transféré à la prison de Bellevue, accompagné de deux agents de la sûreté.

Son frère aîné, qui venait d'arriver, a été autorisé à l'accompagner. Ce pauvre homme faisait peine à voir; il est profondément humilié du déshonneur jeté par son frère Tony sur la famille, et il a bien pleuré dans la soirée.

Quant à l'assassin, il n'a pas l'air beaucoup ennuyé. Il disait à son frère qu'il « arrangerait ça » et que « ce n'était pas lui qui avait tort, c'était elle! » Ce n'est pas lui qui l'a enlevée, c'est elle qui s'est « cramponnée » à lui.

Le fameux pacte de mort qu'il avait d'abord imaginé n'a pas l'air de tenir beaucoup à présent, et il imagine autre chose.

D'après sa nouvelle version, c'est la petite qui a tort, ce n'est pas lui qui l'a débauchée.

Pour un ancien infirmier, Auray est passablement fort, il va certainement attribuer toute son expérience à cette enfant de quinze ans, et, comme elle n'est plus là pour se défendre, il va l'accuser de tout ce dont il était capable lui-même.

L'instruction de cette triste affaire est sur le point d'être terminée, et nul doute que Tony Auray ne soit traduit aux assises de la prochaine session.

C'est, paraît-il, M^e Cuisson qui a été chargé de la défense de ce triste personnage.

Tribune libre

Comité des républicains socialistes du sixième canton cinquième arrondissement. — Les groupes dudit canton sont convoqués d'urgence à une réunion privée mercredi 11 février, à huit heures, chez le citoyen Paret, rue de la Fronde, 2.

ORDRE DU JOUR :

1° Nomination des délégués au Congrès de Neuville;
2° Questions diverses.

Union électorale des travailleurs socialistes. — La sous-commission du programme est convoquée d'urgence mercredi 11 courant, à huit heures très précises du soir, rue Grôlée, 8.

Le secrétaire: C.-E. Bessy.

Réunion urgente de la commission centrale des six arrondissements et de la banlieue le jeudi 12 courant, à huit heures du soir, au même local.

Les électeurs du sixième arrondissement de la rue Tête-d'Or, du cours Vitton au cours Lafayette, à la rue Vendôme sont convoqués à une réunion publique électorale aujourd'hui mercredi 11 courant, à huit heures précises du soir, chez M. Goutard, rue Garibaldi, 108.

A nos Lecteurs

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos Lecteurs que sous peu paraîtra un nouveau journal républicain socialiste

LE RÉVEIL DE LYON

Les organisateurs de cette nouvelle feuille n'ont rien négligé pour faire de cet organe de la démocratie un journal qui ne laissera rien à désirer, au double point de vue des informations télégraphiques et du choix de ses collaborateurs politiques.

Le RÉVEIL DE LYON sera un journal quotidien en

GRAND FORMAT

à 5 Centimes le Numéro

BAR CONTINENTAL

Rue de la République, 33

Le plus beau et le plus luxueux de Lyon

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX

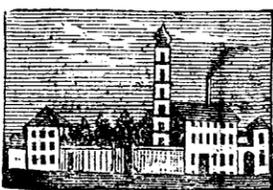
Tout le monde voudra voir les admirables peintures de cet Etablissement qui sont dues au pinceau de Chenu et Seignemartin, deux célébrités lyonnaises.

CONTRE LES ÉPIDÉMIES

Les filtres au charbon désinfectent les eaux qui contiennent des insectes nuisibles à la santé. Six médailles aux expositions. Approuvés par la Faculté de médecine. — Seule maison fournissant les tablissem. religieux — Fabrication et réparations.

BERTHIER
r. de Jarenton, 6, Lyon

TOPIQUE BERTRAND AINÉ



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la Cour de cassation du 8 janvier 1854. — *QUARANTE ANS DE SUCCÈS* — INFALIBLÉ contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandats-poste).
AVIS. — Se défier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINÉ et l'usine ci-contre.

A VENDRE UNE MAISON

Grande rue Saint-Roch, 25
Rapportant 1,600 fr. Prix demandé 23,000 fr.
S'adresser au bureau du journal.

POUR CAUSE DE MALADIE
A Vendre Commerce pour dame ne demandant qu'un capital de 1,500 fr. et offrant de 7 à 8 fr. par jour de bénéfice.
S'adresser au Comptoir commercial LE PAL-LADIUM, 4, rue Saint-Côme, de trois à cinq heures.

L'ÉCHO DE LYON

4, rue Mercière, au 2^e, Lyon

Administration spéciale des ventes de fonds de commerce, maisons, etc.

Avis d'Acquisition

Suivant conventions-pouvoirs en date à Lyon du 30 janvier 1885, M. SCHMITH a vendu à Mme Ofstrône son fonds de café, situé à Lyon, 17, rue Imbert-Colomès, par l'intermédiaire de l'Écho de Lyon, mandataire.

Adresser les réclamations par actes réguliers, jusqu'au 24 mars 1885, au domicile élu par les parties à

L'ÉCHO de LYON
Transféré: 4, rue Mercière, au 2^e

A Remettre pour cause de

LE PROGRÈS DE L'AIN

Journal démocratique quotidien, et une imprimerie, à Bourg (Ain). S'y adresser.

La commission des 21 du sixième arrondissement est convoquée d'urgence, même jour, à sept heures et demie du soir, au local de la réunion.

Le secrétaire: BORDAT jeune.

Villeurbanne. — Les électeurs républicains du canton de Villeurbanne, sans distinction de comité, sont convoqués à une réunion publique, dimanche 15 février, à deux heures du soir, salle Dru, place des Maisons-Neuves.

ORDRE DU JOUR :

Nomination des délégués au Congrès de Neuville.

Nomination d'une commission de vingt-cinq membres pour l'organisation du comité de l'Union des travailleurs socialistes.

Questions diverses.
Nota. — Les électeurs de la Villette, Sacré-Cœur, Montchat, Monplaisir, font partie dudit canton.

Pour la commission d'organisation du congrès :

LAFORÉST, PHILIPAT fils.

Les commissions de protestation, inuitent tous les ouvriers sans travail à une réunion publique, qui aura lieu le mercredi 11 février à 7 heures du soir, salle de la Perle, grande rue de la Croix-Rousse 14

ORDRE DU JOUR :

Rapport des Commissions.
Nouvelle situation faite aux travailleurs, La vérité, rien que la vérité.
La commission de protestation.

Commission exécutive des Syndicats lyonnais. — Les chambres syndicales sont convoquées d'urgence pour ce soir à 8 heures au siège de la Fédération, 38, rue Grôlée au 2^e.

ORDRE DU JOUR :

Communication touchant la délégation lyonnaise.

Commission exécutive des syndicats, Lyon. — Tous les délégués à la dite commission, ainsi que les membres des bureaux de tous les syndicats lyonnais, sont convoqués pour ce soir 11 courant à 8 heures, au siège, rue Grôlée, 38.

Nota: Communication importante.

Les économistes, société en formation pour arriver à l'émancipation des travailleurs par tous les moyens légaux et honnêtes. — Les citoyens qui désireraient en faire partie peuvent se faire inscrire, tous les jours, chez M. Rocardet, comptoir-restaurant, rue Molière, 22, où sont déposés les statuts.

La Société des Victimes du 2 Décembre, prévient et invite tous ses membres adhérents ou non, ainsi que tous les républicains démocrates, de vouloir bien assister à un Banquet fraternel, pour l'anniversaire du 24 février, qui aura lieu le dimanche 22 courant.

Le prix du banquet est fixé à 1.50
Ultérieurement on indiquera l'heure, le lieu, ainsi que les adresses où on pourra se procurer les cartes.

Le Secrétaire: YCHALETTE

161
Lyon
BON D'ACHAT
41 Février 1885

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

Le Gérant provisoire: H. ALBERT

Imprimerie: M. Goutard, rue de la Liberté, 70

MODES Gros et Détail

M^{me} CLÉMENT
87, Grande-Côte, 87

SPÉCIALITÉ POUR DEUILS
Bonnets et Chapeaux montés
PRIX MODÉRÉS

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon
L. VELLERUT, DIRECTEUR

CAFÉ-RESTAURANT
peu de frais, Guillotière, près place, bonne recette, b. log., prix 1,500 fr.

COMPTOIR-CAFÉ
Guillotière, bonne position, location 350 fr., b. log., b. rec., pr. 1500 fr. Occasion.

ÉPICERIE HERBAGES, Croix-Rousse, loc. 260 fr., b. log. Prix 500 fr.